

À l'écoute des migrateurs

Charente et Seudre : entre mer et continent

N°1

Bulletin d'information
poissons migrateurs
Juillet 2009



Clin d'œil sur l'anguille

Situé au nord de la Gironde et au sud de la Loire, le bassin de la Charente et de la Seudre occupe une position privilégiée sur la façade atlantique et représente un territoire d'importance pour la reproduction, la croissance et le développement des poissons grands migrateurs comme l'anguille, les lamproies, les aloses ou les grands salmonidés.

Les enjeux liés aux poissons migrateurs et l'arrivée de nouveaux outils de cadrage ont conduit plusieurs partenaires à engager une action commune, notamment l'EPTB Charente, le Groupement régional des Fédérations de pêche et le Comité Régional des Pêches Maritimes, soutenus par la Région Poitou-Charentes et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et depuis 2009, par l'Europe.

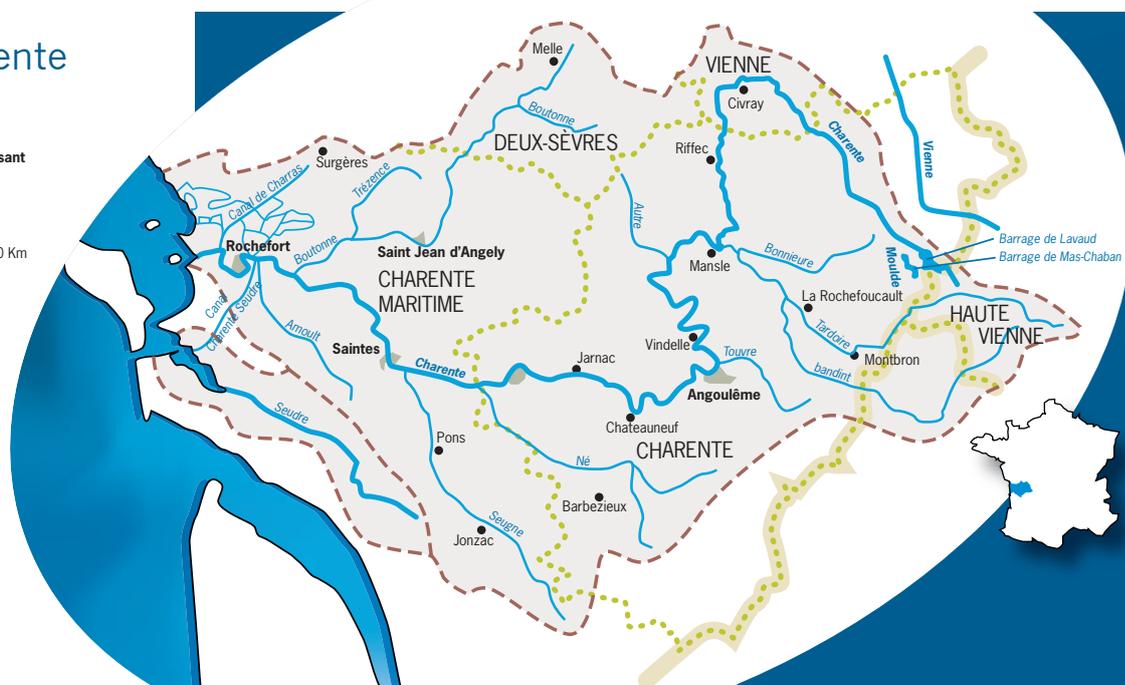
C'est dans ce contexte qu'en 2008 la volonté de mettre en place sur le bassin de la Charente une animation « poissons migrateurs » a vu le jour. Celle-ci a permis de répondre, dans un premier temps, à la mise en place du règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille mais également à la révision du PLAN de Gestion des POissons Migrateurs (PLAGEPOMI) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) (voir « pour info » en page 3).

Le présent document est le premier numéro d'une lettre d'information destinée aux différents acteurs du bassin de la Charente et de la Seudre afin de suivre l'actualité et d'apporter un transfert de connaissance pour une gestion raisonnée et multi-partenaire des poissons migrateurs.

Bassin Charente et Seudre

- Pourtour du bassin versant
- ... Limite de département
- Limite de région

0 10 20 30 40 Km



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



Pourquoi une animation visant les poissons migrateurs ?

De fortes potentialités d'accueil

L'EPTB Charente a porté une étude sur les **potentialités piscicoles pour les poissons migrateurs sur les bassins Charente et Seudre** afin de répondre à une demande du SDAGE Adour-Garonne de 1996. Cette étude, achevée en 2003, identifie la globalité du bassin Charente et Seudre comme présentant de bonnes potentialités d'accueil pour les poissons migrateurs. Elle a notamment permis :

- d'établir le bilan de la situation des populations ;
- de dresser l'état des biotopes et de cartographier les sites de reproduction et de développement existants et potentiels ;
- d'inventorier des obstacles à la libre circulation et d'étudier la faisabilité technique de l'aménagement de ces obstacles ;
- de définir d'un programme d'actions pour l'aménagement d'ouvrages de franchissement.

Depuis la fin de cette étude, peu d'actions se sont réalisées faute d'animation. **Conscients de cet état de fait, l'EPTB Charente et ses partenaires ont décidé en 2007 de lancer une dynamique pour la restauration des poissons migrateurs sur le territoire.**

L'anguille : une volonté commune de sauvegarde

L'ensemble des acteurs du bassin, dont les pêcheurs de loisir à la ligne, amateurs aux engins et professionnels, constatent depuis plusieurs années une diminution de la ressource Anguille. Ils affirment, cependant, que l'effort de pêche exercé ne constitue pas l'unique facteur provoquant cette évolution. Les spécificités liées au cycle biologique particulier de l'anguille font que cette espèce est sensible aux altérations de son habitat, à la qualité et la quantité des eaux, aux obstacles à la migration, aux maladies et parasites présents. **Malgré des intérêts bien différents, pêcheurs de loisir à la ligne, amateurs aux engins et professionnels se sont associés pour préserver une espèce qui représente une valeur patrimoniale importante en Poitou-Charentes.**

La création d'une cellule d'animation

La dynamique initiée en 2007 et le rapprochement des différents acteurs ont abouti à **la création d'une cellule d'animation dont le fonctionnement en 2008 a permis de faire reconnaître le bassin de la Charente comme une entité de gestion à part entière.** Cette animation se base sur la concertation des acteurs locaux et régionaux, techniques et financiers.

La cellule a été créée afin d'organiser les besoins et attentes de chacun à l'échelle du bassin.

A terme, elle regroupera toutes les informations utiles pour la bonne compréhension de l'évolution des espèces et permettra le partage des connaissances via des outils de communications pertinents. Un tableau de bord des poissons migrateurs permettra, dès 2010, de suivre les résultats des actions engagées. Il s'agira d'un outil d'aide à la décision qui a déjà fait ses preuves sur d'autres bassins versants.



Un programme pluriannuel qui vise l'ensemble des espèces de poissons migrateurs présents sur les bassins Charente et Seudre est en cours. Il s'articule autour de 3 grandes thématiques : la continuité écologique, la connaissance de l'état des populations et des actions de communication afin de sensibiliser et d'intégrer l'ensemble des acteurs dans la sauvegarde des poissons grands migrateurs.

Les poissons migrateurs amphihalins

Les poissons migrateurs partagent leur vie entre mer et rivière et peuvent pour certains parcourir de très longues distances afin de réaliser leur cycle biologique. Les grands salmonidés, les aloses et les lamproies naissent en rivière et rejoignent la mer pour s'y développer puis regagnent les eaux continentales pour se reproduire.

L'anguille, quant à elle, effectue une migration inverse : elle se reproduit dans la mer des Sargasses et migre dans les cours d'eau pour accomplir sa phase de croissance.

Ainsi pour se reproduire ou se développer, les poissons migrateurs ont besoin de se déplacer librement d'un milieu à l'autre. Leur présence sur une rivière est donc révélatrice du bon fonctionnement du cours d'eau, tant sur les aspects continuité que qualité du milieu. Les poissons migrateurs sont aujourd'hui identifiés comme indicateurs de l'état des rivières.



La sauvegarde de l'anguille : une volonté européenne

Un règlement européen (n°1100/2007 du 18/09/2007) impose aux Etats membres l'élaboration d'un plan de gestion visant à la reconstitution du stock de l'anguille.

Les mesures proposées devront s'appliquer à tous les facteurs anthropiques impactant l'espèce quel que soit son stade de développement (civelle, anguille jaune ou argentée). Le plan de gestion français a été remis à l'Europe en décembre 2008.

Sa rédaction en France répond à une organisation bien précise :

La mise en œuvre du règlement européen fait l'objet d'un copilotage national par les Ministères de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, et de l'agriculture et de la pêche.

Le plan de gestion est composé d'un volet national rédigé par un secrétariat national et de volets locaux par bassin rédigés au sein des périmètres des COmités de GEstion des POissons MIgrateurs (COGEPOMI).

Les réflexions menées au niveau national concernent les grandes stratégies retenues et les mesures concernant notamment la gestion de la pêche et le repeuplement.

Les volets locaux comportent un état des lieux de la population, les suivis existants et les mesures de gestion qui ont notamment été inscrites dans le PLAN de GEstion des POissons MIgrateurs (PLAGEPOMI) mais également des zones d'actions prioritaires afin d'identifier les ouvrages prioritaires pour rétablir la libre circulation.

L'application du plan de gestion au niveau local, à compter du 1^{er} juillet 2009, se fera par la déclinaison des mesures de gestion. Il devra aussi permettre, dans sa mise en œuvre, de remédier aux manques de données identifiées pendant son élaboration.

Ce plan de gestion est un premier document qui établit un état des lieux et des préconisations pour la sauvegarde de l'anguille.

Le prochain objectif est la révision du plan qui sera faite, en 2015, sur la base de l'analyse des résultats obtenus. D'ici là, **des actions concrètes seront réalisées sur le bassin de la Charente** qui permettront de quantifier l'impact des différentes pressions sur l'espèce anguille et d'ajuster les mesures de gestion correspondantes.



Pour Info :

• PLAGEPOMI et COGEPOMI :

Le PLAN de GEstion des POissons MIgrateurs a été révisé et validé par le COmité de GEstion des POissons MIgrateurs (COGEPOMI) du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre et Leyre en juin 2008. Il propose à partir de l'état des lieux des différentes espèces, les grandes actions des 5 prochaines années pour la sauvegarde des populations de poissons migrateurs.

• SDAGE :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été institué par la loi sur l'eau de 1992. Il s'agit d'un outil de planification de la politique de l'eau associant tous les acteurs du bassin.

• EPTB Charente ou Institution du Fleuve Charente :

Etablissement public territorial de bassin regroupant les départements de la région Poitou-Charentes : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne. Son rôle est de permettre une harmonisation et une coordination des actions concernant la gestion des eaux superficielles du fleuve et de son bassin hydrographique.



Principales échéances de la mise en œuvre du Règlement européen pour la sauvegarde de l'anguille :

01/07/2007

entrée en vigueur du Règlement

01/01/2009

établissement d'une Zone d'Actions Prioritaires pour restaurer la libre circulation de l'anguille

30/06/2012

évaluation des résultats des actions engagées et transmission de ce bilan à la Commission européenne

31/12/2008

transmission des plans de gestion nationaux à la Commission européenne

01/07/2009

mise en œuvre des mesures de gestion des plans nationaux (si validation par la Commission européenne) :

- 35 % des anguilles < 12 cm réservées pour le repeuplement
- réduction progressive de l'effort de pêche (quota, réduction période d'ouverture, diminution nombre d'engins...)
- mise en place des mesures de contrôle : traçabilité

...2050...

objectif à long terme :

réduction des pressions exercées par l'homme sur l'espèce : avoir un taux d'échappement de 40 % de géniteurs par rapport à une population sur laquelle ne s'exerce aucune pression

La pêche professionnelle

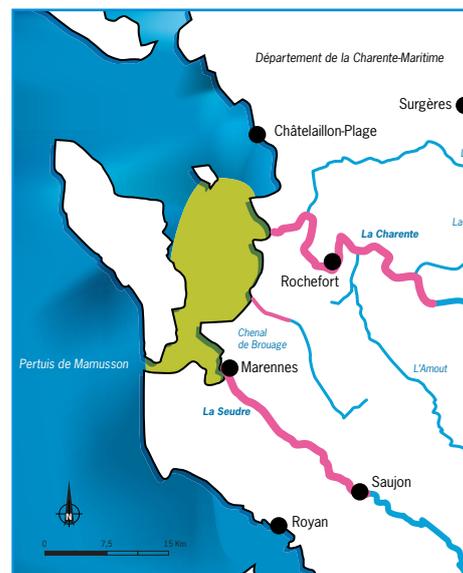
La pêche professionnelle maritime vise deux stades de vie de l'anguille : **stade civelle** ou **stade anguille**. Le mode de pêche est alors différent :

- la pêche à la civelle dans les estuaires maritimes de la Charente et de la Seudre est basée sur l'utilisation de tamis. Les tamis sont montés sur des cadres métalliques sur chaque côté d'un bateau et poussés. C'est la technique du drossage. Dans la partie maritime des estuaires de la Charente, de la Seudre et de la Gironde, le pibalour constitue une adaptation locale de la technique du drossage. Cette pêche fait l'objet d'une réglementation particulière définie par l'Arrêté du 23 décembre 1975. La surface de chacun des deux filets ne doit pas dépasser 7m² et la longueur du navire est inférieure ou égale à 12m.

Cette pêche est pratiquée du 15 novembre au 1^{er} avril.

- la pêche à l'anguille s'effectue généralement avec des engins de type passif, appelés nasses. La nasse à anguille est un cylindre mesurant 80 à 100 cm de long pour un diamètre allant de 16 à 20 cm.

La pêche professionnelle de la civelle et des anguilles est soumise à la détention d'une licence de pêche multi-spécifique, dénommée licence CIPE. La licence précise au moyen d'un timbre le ou les stades pour laquelle elle est attribuée : civelle, anguille. Cette licence est valable pour une période maximale de 12 mois et précise avec un autre timbre la zone de pêche autorisée.

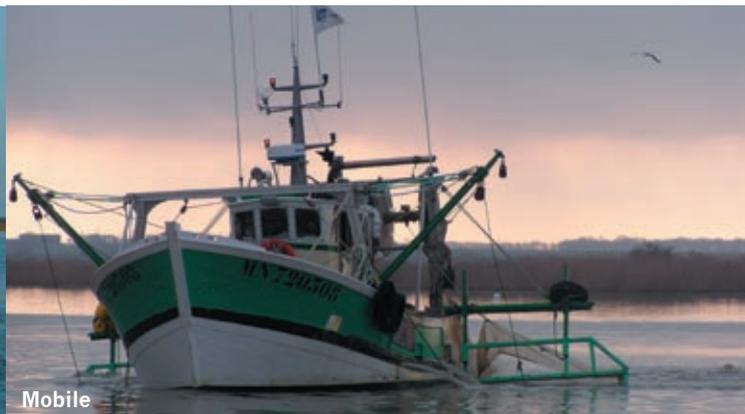


Zone de pêche des anguilles
Zone de pêche des civelles

Mode de pêche



Fixe



Mobile

La régression de la population d'anguilles et des autres espèces de poissons migrateurs s'explique par de nombreux facteurs (atteintes aux milieux et donc aux habitats, problèmes de qualité et de quantité des eaux, maladies et parasitisme, présence d'ouvrages qui ralentissent ou empêchent les migrations, braconnage, prélèvements par pêche...). Aujourd'hui, l'urgence passe par la restauration des milieux et des populations, impliquant des enjeux aussi bien patrimoniaux qu'économiques. Cette gestion doit être menée par l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin versant.

Animation poissons migrateurs :

Audrey POSTIC-PUIVIF
EPTB Charente

05 46 74 00 02
audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net

François ALBERT
Groupeur des Fédérations de pêche
du Poitou-Charentes

05 45 69 33 91
albert-fede-poitoucharentes@orange.fr

Partenaires financiers :

